

et ils ont le devoir de s'assurer que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale."

Le Département d'Etat se souviendra que le groupe de représentants du Canada et des Etats-Unis qui devait envisager d'autres solutions par rapport au projet actuel de détournement de Garrison de manière à protéger les intérêts canadiens ne s'est réuni qu'une fois. Aucune entente n'a pu être réalisée quant au mandat de ce groupe et de ce fait aucun progrès n'a été accompli par l'intermédiaire de cet organisme.

Le Gouvernement du Canada est convaincu que le Gouvernement des Etats-Unis reconnaîtra la nécessité d'éviter la dégradation des eaux de la rivière Souris qui s'écoulent au Canada. Le Gouvernement du Canada demande par conséquent au Gouvernement des Etats-Unis d'établir un moratoire visant tous nouveaux travaux de construction des ouvrages de détournement de Garrison, jusqu'à ce que les deux Gouvernements puissent se mettre d'accord sur une protection entière des droits et intérêts canadiens, réalisée conformément aux dispositions du Traité des eaux limitrophes.

Le Gouvernement du Canada espère recevoir prochainement réponse à cette demande. Il propose en outre que des hauts fonctionnaires des deux pays représentant tous les intérêts en cause se réunissent